

# SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC DU PLPDMA 2023-2029

Consultation publique  
Du 21 mars au 20 avril 2023

Communauté de Communes des Sources de l'Orne



# Sommaire

**1- Éléments du contexte**

**Page 3**

**2- Organisation de la consultation**

**Page 4 à 5**

**3- Synthèse des avis**

**Page 6**

**4- Conclusions**

**Page 6**

## 1- Éléments du contexte

### Le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas !

- La prévention, désigne : toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures permettent :
  - . de réduire quantitativement la quantité de déchets générés,
  - . de limiter la nocivité des déchets eux-mêmes et/ou de leur traitement,
  - . de faciliter l'élimination et prioritairement la valorisation des déchets.
- La prévention des déchets consiste donc à réduire la quantité de déchets produits et à limiter leur nocivité pour notre santé et l'environnement.
- En pratique, il s'agit de mener des actions concrètes et coordonnées sur l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur conception à leur consommation.
- Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** regroupe différentes actions coordonnées mises en œuvre par les intercommunalités et visant à atteindre des objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.
- Ce document vient de faire l'objet d'une consultation du public, en vertu de l'article R 541-41-24 du Code de l'Environnement, introduit par le décret n°2015-662 relatif aux PLPDMA. Les conditions de cette consultation du public ont été définies selon l'article L 120-1 du Code de l'Environnement.
- 
- Le présent document retrace la synthèse de cette consultation.

## 2- Organisation de la consultation

### 2.1 Modalités de la consultation

Le projet du PLPDMA a été soumis à la consultation du public selon les termes définis dans l'article L120-1 du Code de l'Environnement :

« La participation du public à élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue :

- 1- D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique ;
- 2- D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures ;
- 3- De sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement ;
- 4- D'améliorer et de diversifier l'information environnementale.

La participation confère le droit pour le public :

- 1- D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective ;
- 2- De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation dans les conditions prévues au chapitre Ier ;
- 3- De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;
- 4- D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation ».

## 2.2 Délai de mise en consultation du projet

L'article L120-1 du Code de l'Environnement prévoit une durée minimale de mise à disposition du public de 21 jours.

Le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2029 a été mis à disposition du public du 21 mars au 30 avril 2023 (inclus).

Pendant cette période, le public a pu formuler ses observations :

Par voie électronique à [dechets-ccsdlo@orange.fr](mailto:dechets-ccsdlo@orange.fr) avec en objet du mail « Consultation publique PLPDMA ».

Un avis de consultation a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne ([www.cdcdessourcesdelorne.fr](http://www.cdcdessourcesdelorne.fr)) dans les onglets « Actus » et « Service déchets ». L'avis a également été diffusé sur le Facebook de la Communauté de Communes ainsi que dans la presse.

### PAYS DE SÉES. Déchets : les habitants consultés

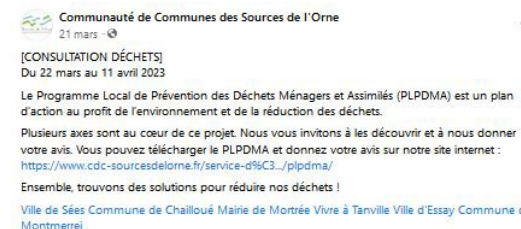
La Communauté de communes des Sources de l'Orne planche sur son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ce plan d'action est établi au profit de l'environnement et de la réduction des déchets. Plusieurs axes sont au cœur de ce projet : lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire les déchets des entreprises,

développer l'éco-exemplarité... Avant qu'il soit voté pour la période 2023-2029, ce programme doit être soumis à une consultation publique. Celle-ci est ouverte jusqu'au mardi 11 avril. Pour prendre connaissance du projet et laisser un avis, il faut se rendre sur le site internet de la Communauté de communes.

Orne Hebdo du mercredi 5 avril 2023

### ENSEMBLE, TROUVONS DES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS !

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE



### ENSEMBLE, TROUVONS DES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS !

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE



### 3- Synthèse des avis

- Aucun avis n'a été formulé.

### 4- Conclusions

Le projet de PLPDMA 2023-2029 a été accueilli favorablement par la population. Les actions proposées suscitent l'adhésion des citoyens.

En l'absence d'observations, le projet du PLPDMA ne sera pas modifié.

Il est ainsi proposé l'adoption du PLPDMA 2023-2029 tel que présenté lors de la consultation publique.